

2552. Fonderie de métaux et alliages non ferreux

2.5. Matériaux, minerais et métaux

(Rubrique modifiée par le décret n° 2006-678 du 8 juin 2006)

Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et alliages non ferreux (à l'exclusion de celle relevant de la rubrique 2550)

La capacité de production étant :	
1. Supérieure à 2 t/j	(A - 2)
2. Supérieure à 100 kg/j, mais inférieure ou égale à 2 t/j	(DC)

Commentaires :

Les rubriques 2550, 2551 et 2552 concernent les fonderies et fondent le seuil de classement sur la nature des métaux utilisés.

Régime de la déclaration : Arrêté du 30/06/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2552 : Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et alliages non ferreux (à l'exception de celles relevant de la rubrique n° 2550)

TGAP : Décret n° 2000-1349 du 26 décembre 2000

Supprimée par l'article 18 de la Loi n°207-1837 du 30 décembre 2017 (JO n°305 du 31 décembre 2017)

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/2552-fonderie-metaux-alliages-non-ferreux>